

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 09

Séance du 10 juin 2022

01247.2022.6.5.46

L'an deux mil vingt DEUX, le 10 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

Date de la convocation : 3.06.2022

le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.

Date d'affichage : 14.06.2022

Présents M. VIALLET. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J. GRANDCLEMENT. S. JUHEN. G. LEGAY

Excusé : D. JULLIARD a donné pouvoir à Martine VIALLET

Absent : E. LEE

M Guillaume LEGAY a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : PATRIMOINE BOIS -Approbation de la soumission du régime forestier de parcelles acquises par la commune de Mijoux en 2021

Madame le maire expose ce qui suit :

La commune de Mijoux a acquis des parcelles boisées contiguës à sa forêt. Afin d'agrandir son patrimoine forestier, de valoriser ces parcelles, de leur faire bénéficier de la même gestion durable et multifonctionnelle que la forêt communale, la commune de Mijoux demande l'application au régime forestier de ces parcelles.

Considérant que la proposition de l'ONF telle que figurant en annexe à la présente délibération, a été considérée par la commission municipale compétente pour la forêt comme permettant un bon équilibre entre toutes ces considérations, puis fait l'objet d'un accord de principe en séance du conseil municipal du 12.05.2022 afin de permettre à l'ONF de présenter son rapport officiel,

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Mijoux	B	187	La Poste	2,8350	2,7600
Mijoux	B	188	La Poste	3,4800	3,0225
Mijoux	B	576	La Poste	5,9260	5,9260
Mijoux	B	934	La Poste	5,8874	2,2590
Mijoux	B	1324	La Poste	1,4336	0,1040
TOTAL				19,5620	14,0715

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE

Après discussion, madame le maire demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus
- Autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9+1 pouvoir

M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. C. GROSGURIN.

S. JUHEN. G. LEGAY. J. GRANDCLEMENT.

D. JULLIARD a donné pouvoir à M. VIALLET.

DELIBERATION N°01247.2022.6.5.46

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE



DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

RAPPORT DE PRESENTATION

1 – EXPOSE DU PROJET

La commune de Mijoux a acquis des parcelles boisées contiguës à sa forêt. Afin d'agrandir son patrimoine forestier, de valoriser ces parcelles, de leur faire bénéficier de la même gestion durable et multifonctionnelle que la forêt communale, la commune de Mijoux demande l'application au régime forestier de ces parcelles.

2 - DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Demande d'application du régime forestier

Propriétaire : Commune de Mijoux

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Mijoux	B	187	La Poste	2,8350	2,7600
Mijoux	B	188	La Poste	3,4800	3,0225
Mijoux	B	576	La Poste	5,9260	5,9260
Mijoux	B	934	La Poste	5,8874	2,2590
Mijoux	B	1324	La Poste	1,4336	0,1040
TOTAL				19,5620	14,0715

3 - DESCRIPTION DES PARCELLES :

Les parcelles proposées à l'application du régime forestier sont composées de peuplements forestiers traités en futaie irrégulière.

Il s'agit principalement d'une sapinière pessière bien venante sur sol assez riche.

Des coupes de bois sont envisageables à court terme sur une partie des parcelles.

Outre l'enjeu production de bois, ces parcelles peuvent présenter un potentiel d'accueil du public.

4- APPLICATION DU REGIME FORESTIER :

La commune de Mijoux souhaite l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus selon la demande formulée par la délibération du 10.06.2022 N° 01247.2022.6.5.46

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE

Nous émettons un avis technique favorable sur la demande d'application du régime forestier présentée par la commune de Mijoux.

5- SUIVI DE LA SURFACE DE LA FORET :

- Surface de la forêt de la commune de Mijoux
relevant du régime forestier : 535 ha 06 a 15 ca
- Application du régime forestier pour une surface de : 14 ha 07 a 15 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale de Mijoux
relevant du régime forestier : 549 ha 13 a 43 ca

A Mijoux le 14.06.2022

Le Maire, Martine VIALLET



Le Technicien Forestier Territorial,

Jean-Louis ROSSERO

Vu et Transmis avec avis favorable.

Bourg en Bresse, le

Le directeur d'agence

Anthony AUFFRET

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE



Procès-Verbal de Reconnaissance

Préalable à la demande d'application du Régime Forestier

Nous soussigné, Jean-Louis Rossero, représentant l'Agence territoriale Ain-Loire-Rhône en présence de Martine Viallet, Maire, représentant la commune de Mijoux en application de la DCM. du 10.06.2022, et en application des articles R 214-6 et R 214-7 du Code Forestier avons parcouru et identifié les parcelles désignées ci-dessous qui font l'objet d'une demande d'application du régime forestier.

I – DESIGNATION CADASTRALE

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Mijoux	B	187	La Poste	2,8350	2,7600
Mijoux	B	188	La Poste	3,4800	3,0225
Mijoux	B	576	La Poste	5,9260	5,9260
Mijoux	B	934	La Poste	5,8874	2,2590
Mijoux	B	1324	La Poste	1,4336	0,1040
TOTAL				19,5620	14,0715

II – DESCRIPTION SOMMAIRE

Les parcelles proposées à l'application du régime forestier sont composées de peuplements forestiers traités en futaie irrégulière.

Il s'agit principalement d'une sapinière pessière bien venante sur sol assez riche.

III – ETAT DES LIMITES

À la suite d'une reconnaissance sur le terrain, l'état des limites constaté à ce jour est le suivant :

-Plus de 50% des limites ne sont pas délimitées.

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE

IV – AUTRES OBSERVATIONS

Des coupes de bois sont envisageables à court terme sur 8 hectares.

Outre l'enjeu production de bois, ces parcelles peuvent présenter un potentiel d'accueil du public.

Dressé le 14.06.2022

Pour la commune

Le Maire


Madame Le Maire
Martine VIALLET



Pour l'ONF

Le Technicien Forestier
Territorial,

Jean-Louis ROSSERO

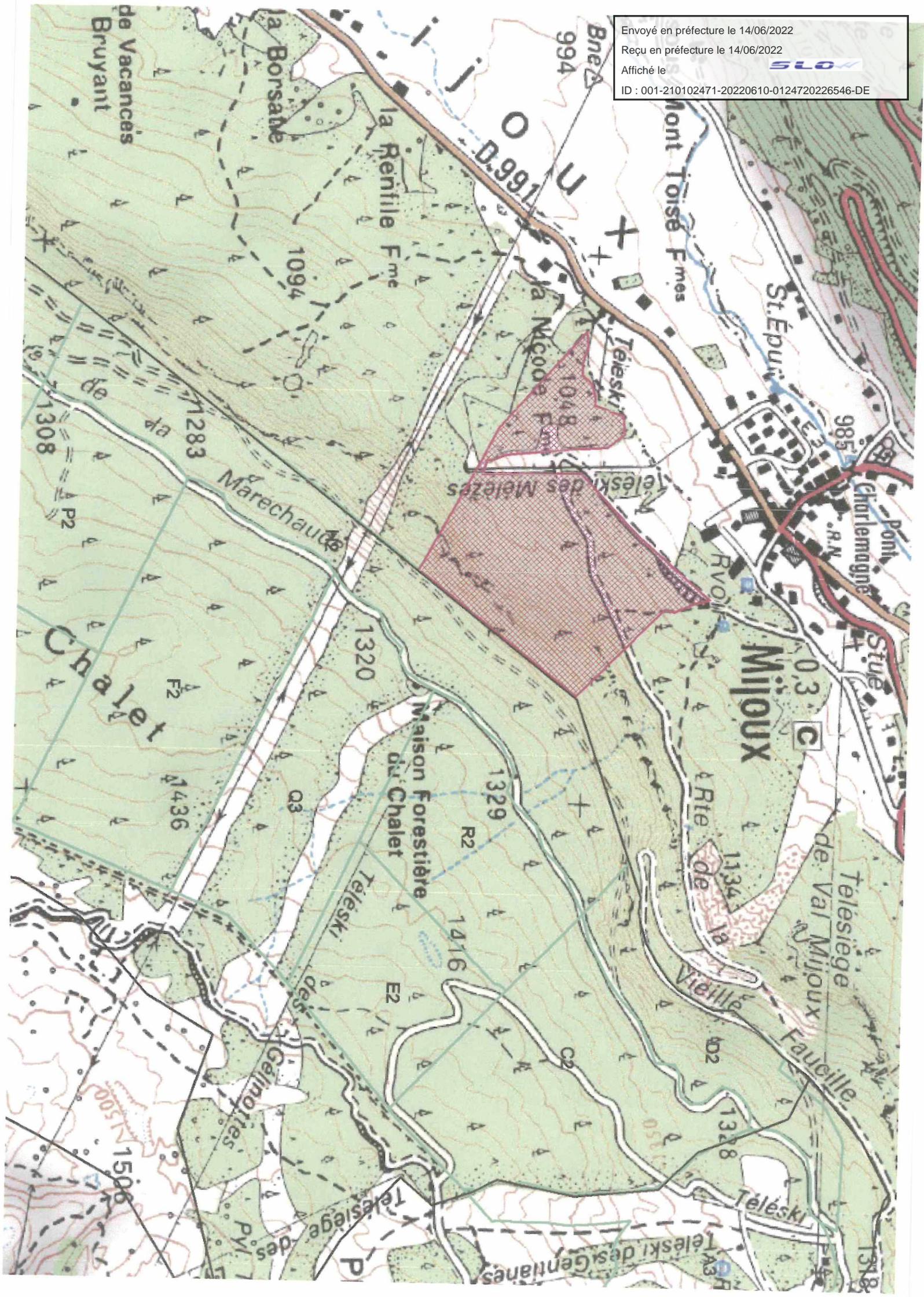
Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220610-0124720226546-DE